



Remise en cause d'un jugement de divorce

Par **pat47**, le **01/09/2016** à **10:36**

bonjour; rnje suis en instance de divorce.rnmon ex-conjoint et moi même sommes d'origine camerounaise.rnle mariage a été célébré en Belgique en 1997 par les autorités belges. rn nous vivons en France depuis plus de 12 ans avec 3 enfants (18-16 et 10 ans)rnmon ex conjoint tente de s'opposer au divorce au motif qu'étant de nationalité camerounaise, c'est la loi camerounaise qui prévaudrait? rncela est ce exact?rn en vous remerciant d'avance.

Par **Visiteur**, le **01/09/2016** à **12:13**

Bonjour,rnVotre avocat a dû vous dire qu'en Europe, beaucoup de pays, dont la Belgique et la France sont en coopération renforcée européenne dans le domaine de la loi applicable en matière matrimoniale.